

HOTEL DE VILLE

Direction Générale des Services
N° tél. : 01 69 49 76 57
N/Réf. : NDA/ED/MR

DÉCISION N° 2010/163**OBJET : Convention de formation de trois élus municipaux conclue avec le GIE IFEL**

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Yerres en date du 7 avril 2008, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et autorisant l'Adjoint au Maire appelé à remplacer le Maire en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à signer également les décisions prises en application de l'article susvisé, ainsi que les documents y afférents,

VU les délibérations du Conseil Municipal du 16 octobre 2008, 25 juin 2009 et 17 décembre 2009 complétant la délégation de pouvoir accordée au Maire respectivement en matière de droit de préemption, de marchés publics et de souscription d'ouvertures de crédit de trésorerie,

VU la décision n° 2010/133 du 17 août 2010 relative à une convention de formation de sept élus municipaux conclue avec le GIE IFEL pour un montant total de 4 200 €,

CONSIDERANT que le montant de la formation par participant s'élève à 800 € et que de ce fait le montant total de la formation pour sept élus municipaux s'élève à 5 600 € et non 4 200 €,

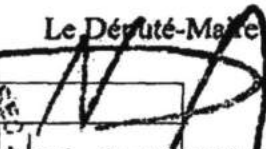
DECIDE

DE RAPPORTER la décision n° 2010/133 du 17 août 2010.

DE SIGNER la convention avec le GIE IFEL dont le siège se situe 122, rue de Provence 75008 PARIS pour une formation sur le thème «Relations avec la presse : comment les rendre efficaces et performantes», dont le coût s'élève à 800 euros par participant, soit 5 600 € (cinq mille six cents euros).

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune, exercice en cours.

Fait à Yerres, le 21 octobre 2010.

Accusé de réception en préfecture		Le Député-Maire
091-219105911-20101021-2010-163-AU		
Date de signature : -		Nicolas DUPONT-AIGNAN
Date de réception : 25/10/2010		Président de la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres

La douceur de vivre